



Lieu d'enfouissement de sols contaminés
AVIS DE PROJET

26 octobre 2017

Déposé

**à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques**

Table des matières

1.	Initiateur du projet	3
2.	Consultant mandaté par l'initiateur du projet.....	3
3.	Titre du projet.....	4
4.	Objectifs et justification du projet	4
5.	Localisation du projet.....	4
6.	Propriété des terrains	5
7.	Description du projet et de ses variantes	5
7.1	Déboisement et aménagement des voies d'accès	5
7.2	Aménagement des infrastructures	5
7.3	Exploitation des cellules d'enfouissement.....	6
7.4	TraITEMENT des sols contaminés	6
7.5	Recouvrement final, fermeture et suivi postfermeture	6
8.	Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet.....	6
9.	Principaux impacts appréhendés	7
9.1	Impacts sur le milieu humain	7
9.2	Impacts sur le milieu biophysique	8
9.2.1	Eau	8
9.2.2	Sol	8
9.2.3	Air	8
9.2.4	Faune, flore et habitats.....	8
10.	Calendrier de réalisation du projet	8
11.	Phases ultérieures et projets connexes.....	9
12.	Modalités de consultation du public.....	9
13.	Remarques	9
14.	Signature	9

ANNEXE

Localisation du projet de lieu d'enfouissement de sols contaminés

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception Numéro de dossier
--	--

1. Initiateur du projet

Nom : Gestion 3LB inc.

Adresse civique : 2085, boulevard du Parc-Industriel, Bécancour (Québec) G9H 2Z3

**Adresse postale
(si différente) :** 18055, rue Gauthier, Bécancour (Québec) G9H 1C1

Téléphone : 819 233-2443

Télécopieur : 819 233-2007

Courriel : sonia.sylvestre@enfouibec.com

Responsable du projet : Sonia Sylvestre, B. Sc. Mcb., M. Sc. A., directrice Environnement

Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) Gestion 3LB inc. : 1166505405
du Registraire des entreprises du Québec Enfoui-Bec inc. : 1142427203

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement
Adresse :	895, boulevard Perron Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
Téléphone :	418 364-3139
Télécopieur :	418 364-3199
Courriel :	nleblanc@pescaenvironnement.com
Responsable du projet	Nathalie Leblanc, chargée de projet, biologiste, M. Sc.

3. Titre du projet

Lieu d'enfouissement de sols contaminés

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Gestion 3LB inc. gère, dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, un lieu d'enfouissement technique (LET) pour des matières non dangereuses, commerciales et industrielles. Créeé en 2010, Gestion 3LB est une compagnie apparentée à Enfoui-Bec inc., un chef de file depuis 1982 dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et des sols contaminés au Québec.

Dans le secteur Saint-Grégoire à Bécancour, Enfoui-Bec offre depuis 35 ans différents services en lien avec la gestion, la récupération et la valorisation des matières résiduelles et des sols contaminés, dont le traitement et l'enfouissement de sols contaminés. La clientèle desservie est répartie à travers le Québec, principalement le long de la vallée du Saint-Laurent. La capacité maximale d'enfouissement de sols contaminés à Saint-Grégoire sera bientôt atteinte. Afin de continuer d'offrir ce service à sa clientèle à Bécancour, Gestion 3LB envisage d'aménager un lieu d'enfouissement de sols contaminés (LESC) dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, sur le terrain adjacent à son LET.

Le traitement des sols contaminés par bioventilation et biodégradation est prévu au projet, ce qui est non assujetti à la procédure sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (aucun traitement thermique prévu). Le traitement des sols contaminés s'inscrit dans les objectifs de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés au Québec. Le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC, c-Q.2, r.18) interdit l'enfouissement de sols fortement contaminés sans traitement préalable.

La localisation du projet présente plusieurs avantages en matière de transport et permettra de desservir les industries locales et les grands centres comme Québec, Montréal et Trois-Rivières. De plus, les caractérisations préliminaires démontrent que le terrain prévu pour le projet répond aux exigences réglementaires pour l'enfouissement de sols contaminés (p. ex. imperméabilité et conductivité du sol).

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet est situé à Bécancour, sur un terrain du parc industriel et portuaire de Bécancour (lot 5 355 898) où les activités industrielles lourdes sont autorisées. Le lieu d'enfouissement prévu sera accessible par la route 261.

Le plan de localisation du projet est présenté en annexe. Les coordonnées géographiques sont :

- latitude : 46,357676 N;
- longitude : 72,345297 O.

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le terrain prévu pour le projet correspond à une partie du lot 5 355 898, illustré à la carte en annexe. Ce lot appartient à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB). Une entente a été conclue avec la SPIPB en vue de l'achat du terrain afin de réaliser le présent projet.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés (notamment, les matières dangereuses susceptibles d'être requises en construction ou en exploitation en estimant leurs quantités), etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le projet consiste à planter et à exploiter un lieu d'enfouissement de sols contaminés, y compris les sols contenant des substances en concentration supérieure aux valeurs limites fixées à l'annexe C du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (RÉEIE c. Q-2, r. 23).

Les principales infrastructures du projet sont présentées sur le plan de localisation joint en annexe. Les principales étapes du projet sont résumées aux sections suivantes.

7.1 Déboisement et aménagement des voies d'accès

Les voies d'accès au LESC seront aménagées à partir des voies d'accès existantes du LET de Gestion 3LB. Un déboisement est requis pour l'aménagement du LESC et de ses voies d'accès.

7.2 Aménagement des infrastructures

L'aménagement respectera la réglementation en vigueur, notamment le RESC qui exige qu'un LESC soit aménagé :

- hors zone d'inondation de récurrence 100 ans;
- hors zone à risque de mouvement de terrain;
- hors aire d'alimentation d'un ouvrage de captage des eaux;
- à une distance minimale d'une prise d'eau de surface (1 km en amont hydraulique);
- sur dépôts meubles ayant une conductivité hydraulique inférieure à 1×10^{-6} cm/s;
- en préservant une zone tampon de 50 m sur le pourtour, laquelle servira à préserver l'isolement du lieu, à atténuer les nuisances et à permettre, au besoin, l'exécution de travaux correctifs. Cette zone doit être exempte de cours d'eau et de plan d'eau.

L'aménagement des infrastructures suivantes est prévu :

- fossés de drainage des eaux de surface;
- voies d'accès;
- cellules d'enfouissement étanches;

- système de captage et de traitement des lixiviats provenant des cellules d'enfouissement. Ce système sera élaboré conformément au RESC à la suite de l'évaluation des débits anticipés et de la concentration en contaminants;
- aire de traitement des sols contaminés;
- aire de lavage des camions.

Le plan de localisation en annexe présente l'aire prévue pour les infrastructures. La conception des cellules d'enfouissement et la localisation des voies d'accès ainsi que des aires de traitement et de lavage seront présentées à l'étude d'impact sur l'environnement. Ces cellules seront aménagées successivement en fonction des arrivages de sols contaminés.

Les infrastructures existantes du LET de Gestion 3LB tels le poste de pesée, les bureaux administratifs, les voies d'accès, l'alimentation électrique et les fossés de drainage seront utilisées au besoin dans le contexte du présent projet.

7.3 Exploitation des cellules d'enfouissement

L'exploitation des cellules d'enfouissement respectera les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2) et du RESC, notamment :

- Un processus d'admissibilité des sols à leur entrée et un registre d'exploitation consignant la provenance et le propriétaire des sols, les substances présentes dans les sols, les quantités reçues;
- Un système permettant de capter et d'échantillonner les gaz provenant des sols enfouis;
- Des mesures de contrôle et de surveillance (gaz, eau de surface et souterraine, lixiviat, étanchéité des systèmes);
- Un rapport annuel d'exploitation à transmettre au ministre.

Les lixiviats seront gérés en fonction de la nature et de la concentration des contaminants, de la disponibilité des traitements et des exigences du MDDELCC. Une demande sera adressée au MDDELCC afin d'obtenir les objectifs environnementaux de rejets (OER).

7.4 Traitement des sols contaminés

Le traitement de sols contaminés sera favorisé, dans la mesure du possible et en conformité avec les lois, les règlements et les technologies accessibles.

7.5 Recouvrement final, fermeture et suivi postfermeture

Le recouvrement final des cellules, la fermeture et le suivi postfermeture seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur, notamment le RESC. Des campagnes d'échantillonnages et d'analyses des lixiviats, des eaux souterraines, des eaux de surface et des gaz seront maintenues en période postfermeture.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

Le règlement de zonage de la Ville de Bécancour permet des activités industrielles lourdes sur le terrain prévu pour le projet. Ce terrain est boisé et offre un faible potentiel pour un usage autre qu'industriel, puisqu'il est enclavé entre le LET de Gestion 3LB et d'autres terrains ayant servi pour l'enfouissement de résidus industriels.

La caractérisation biologique réalisée par la SPIPB fournit un portrait du territoire. Un cours d'eau situé au nord-ouest du terrain prévu pour le projet est canalisé sous terre sur une distance de plus de 250 m en aval du terrain. Un milieu humide et des fossés de drainage sont présents sur le lot. Une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, la woodwardie de Virginie, est présente dans ce milieu humide. La faune potentiellement présente inclut des mammifères, des oiseaux, des amphibiens et des reptiles. La salamandre sombre du Nord, une espèce faunique à statut particulier, a été identifiée à proximité du terrain. Le cours d'eau situé au nord-ouest du terrain offre un faible potentiel pour le poisson.

Les habitations les plus rapprochées du terrain prévu pour le projet se trouvent à plus d'un kilomètre au sud, le long du boulevard du Parc-Industriel, en direction du périmètre urbain de Sainte-Gertrude. La communauté autochtone des Abénakis de Wôlinak se trouve à environ 6 km au sud-ouest du terrain.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Selon la caractérisation géologique et hydrogéologique réalisée dans le contexte de la sélection du terrain, ce dernier présente des caractéristiques qui respectent les exigences d'implantation de cellules d'enfouissement de sols contaminés (p. ex. imperméabilité et conductivité du sol), limitant ainsi les impacts sur l'environnement.

Plusieurs infrastructures du LET de Gestion 3LB seront utilisées pour le LESC, ce qui limitera les impacts cumulatifs.

9.1 Impacts sur le milieu humain

La localisation du projet limite les nuisances potentielles qu'il pourrait entraîner. Il est prévu dans un parc industriel, sur un terrain adjacent à un LET et à d'autres terrains ayant servi à l'enfouissement, bordés de terres boisées non habitées. Les boisés serviront d'écran visuel. Le transport par camion est prévu par l'autoroute 30 et par la portion inhabitée de la route 261. Cette portion de la route 261 permet d'accéder au secteur habité de Sainte-Gertrude, à plus de 1 km.

Lors de l'aménagement et de l'exploitation du LESC, l'usage d'un abat-poussière et le respect des normes relatives au bruit permettront de limiter les nuisances liées au transport et aux autres activités. S'il y a lieu, l'évaluation des impacts traitera des odeurs potentielles.

La réalisation du projet permettra la consolidation des emplois locaux associés à la gestion des matières résiduelles et des sols et maintiendra les retombées économiques associées à cette industrie.

9.2 Impacts sur le milieu biophysique

9.2.1 Eau

Les travaux d'aménagement seront réalisés de manière à limiter l'apport de sédiments dans les eaux de surface.

Des mesures de contrôle, de surveillance et de suivi permettront de limiter les impacts potentiels sur les eaux de surface et les eaux souterraines. Les exigences du RESC seront respectées. Des méthodes de travail adéquates et répondant au RESC permettront de limiter, entre autres, l'émission de contaminants dans les cours d'eau durant l'exploitation et suivant la fermeture du LESC.

Les systèmes de captage et de traitement des lixiviats permettront de limiter l'impact potentiel sur l'environnement. Le traitement et les modalités de rejet seront adaptés à la nature des contaminants et aux OER qui seront déterminés par le MDDELCC.

9.2.2 Sol

La réception, le traitement et l'enfouissement des sols contaminés seront effectués en respectant la réglementation en vigueur. La conception des cellules d'enfouissement sera conforme au RESC.

9.2.3 Air

Une caractérisation de la qualité de l'air est prévue avant, pendant et après l'exploitation du LESC, en fonction des exigences réglementaires. Les enjeux de nature atmosphérique (changements climatiques et gaz à effet de serre) seront considérés dans l'évaluation des impacts du projet.

9.2.4 Faune, flore et habitats

Le déboisement et l'aménagement du LESC entraîneront une modification des habitats localement. Les éléments biologiques d'intérêt ainsi que les zones potentielles de conservation identifiées par la SPIPB seront considérés dans l'élaboration du projet et lors de l'évaluation des impacts.

Malgré un effort afin d'éviter le milieu humide, un empiètement dans ce milieu demeure possible lors de l'aménagement du LESC. S'il y a lieu, le projet inclura des mesures d'atténuation et de compensation appropriées afin d'atténuer les impacts sur les milieux humides.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

L'échéancier préliminaire du projet est le suivant :

- Décembre 2017: consultations publiques;
- Mars 2018 : dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement au MDDELCC;
- Avril à juin 2018 : réponses aux questions et commentaires des ministères;
- Été 2018 : réception de l'avis de recevabilité;
- Automne 2018 : mandat du BAPE;
- Décembre 2018 : obtention du rapport produit par le BAPE;

- Printemps 2019 : obtention du décret;
- Juin 2019 : obtention du certificat d'autorisation;
- Juillet 2019 : début des travaux de construction;
- Janvier 2020 : exploitation de la première cellule d'enfouissement.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Gestion 3LB n'entrevoit aucune phase ultérieure ni aucun projet connexe.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Des rencontres seront organisées au cours des prochains mois avec les intervenants locaux et régionaux afin de leur présenter le projet et de répondre à leurs questions.

Des consultations publiques de type « portes ouvertes » sont également prévues avant le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement. Elles auront comme objectifs :

- d'informer la population et les intervenants de la nature du projet, des modalités d'aménagement et d'exploitation permettant de préserver l'environnement, des impacts potentiels sur l'environnement et des mesures d'atténuation prévues;
- de connaître les intérêts et préoccupations de la population et des intervenants afin de les intégrer dans le développement du projet, lorsque possible.

La communauté autochtone des Abénakis de Wôlinak sera consultée dans le contexte de l'étude d'impact sur l'environnement.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Sans objet.

14. Signature



Je certifie que, au meilleur de ma connaissance, tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts.

Signé le 26 octobre 2017 par monsieur Louis-Marc Bourgouin, président-directeur général.

*Annexe Localisation du projet de lieu
d'enfouissement de sols contaminés*

Localisation du projet Lieu d'enfouissement de sols contaminés

